

## " OPERATION UN BALLON POUR L'ÉCOLE "

### Questionnaire de candidature

A retourner **avant le 25 septembre 2020** à Planète Sciences 16, place Jacques Brel - 91130 RIS-ORANGIS

#### La classe concernée

Nom de l'école : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone de l'école : ..... Fax : .....

E-mail : ..... Site Internet : .....

Niveau scolaire <sup>8</sup> : ..... Tranche d'âge : ..... Nombre d'élèves : .....

#### Le professeur ou l'instituteur responsable du projet

Nom et prénom : ..... Discipline enseignée <sup>9</sup> : .....

Téléphone personnel : ..... E-mail : .....

Les questions ci-dessous ont pour objet de nous permettre d'évaluer votre candidature. En effet comme nous recevons plus de demandes de participation que le nombre de projets que nous ne pouvons soutenir, nous sommes obligés de réaliser une sélection. Nous souhaitons aussi répartir les projets sur toute la France. Pour l'année scolaire 2020-2021, 75 projets scolaires seront retenus auquel s'ajouteront 25 projets

La liste des écoles sélectionnées sera disponible à partir du 09 Octobre 2020 sur le site web de Planète Sciences.

Nous vous informons qu'une contribution comprise entre 50 et 200 € sera demandée à l'établissement scolaire pour inscrire la classe. Cette contribution inclut l'adhésion à Planète Sciences pour un an. Le matériel de lâcher, l'hélium et la documentation seront fournis gratuitement. Les frais de déplacement de l'animateur suiveur sont également pris en charge par Planète Sciences<sup>10</sup>. Les dépenses engagées pour la construction de la nacelle et pour éventuellement déplacer la classe le jour du lâcher sur le lieu du lâcher sont à la charge de l'établissement scolaire.

Pour des raisons de sécurité les ballons sont systématiquement gonflés à l'hélium. Sous-produit de l'exploitation pétrolière, ce gaz est importé et son approvisionnement éventuellement sujet à des aléas. Une relation privilégiée avec nos fournisseurs permet de limiter ce risque. Néanmoins nous ne pouvons pas garantir la mise en œuvre des projets en cas de pénurie d'hélium.

Planète Sciences prend en charge les démarches pour obtenir l'autorisation de vol après des services de l'Etat concernés. Sans autorisation un lâcher ne peut avoir lieu. Planète Sciences ne peut garantir l'obtention systématique de l'autorisation. Néanmoins, à ce jour les refus sont exceptionnels.

Une caution de 500 € sera demandée à l'établissement scolaire pour garantir le retour du matériel de télémétrie, prêté pour la durée du projet<sup>11</sup>. En cas de non-restitution en bon état du matériel, la caution sera acquise à Planète Sciences pour financer son remplacement.

<sup>8</sup> L'Opération est ouverte en primaire aux classes de CM2, aux classes du secondaire (collèges et lycées) et aux classes post-bac (BTS, IUT, écoles d'ingénieurs ...).

<sup>9</sup> Pour les classes du secondaire et post-bac

<sup>10</sup> L'Opération est financièrement soutenue par le CNES.

<sup>11</sup> Concerne le système de télémétrie Kikiwi remplaçant progressivement le système Kiwi en cours d'obsolescence.

Pour quelles raisons souhaitez-vous faire participer votre classe à l'Opération un Ballon pour l'Ecole ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Décrivez brièvement la démarche mise en œuvre pour mener le projet : .....

.....  
.....  
.....  
.....

Combien d'heures souhaitez-vous que vos élèves consacrent au projet ? .....

S'agit-il d'un projet d'établissement et dans ce cas quelles autres disciplines que la votre vont être associées au projet ? .....

.....  
.....  
.....

Envisagez-vous la valorisation du projet à l'extérieur de votre établissement ? Participation de votre classe à une exposition, un concours, Olympiade, Exposcience etc. ....

.....  
.....  
.....

Accepteriez-vous que deux de vos élèves soient éventuellement invités par le CNES en fin d'année scolaire à Toulouse pour y présenter leur projet au cours d'un séminaire ? S'ils sont mineurs ils devront être accompagnés par un adulte.

OUI       NON

Avez-vous déjà participé à l'opération "Un Ballon Pour l'Ecole" ?

OUI       NON

Si OUI, en quelle(s) année(s) ? .....

Avez-vous pris connaissance du document de présentation de l'opération <sup>12</sup> ?  OUI  NON

Etes-vous prêts à participer à une journée d'informations sur le déroulement de l'opération, en début d'année scolaire en particulier si vous n'avez jamais participé ?  OUI  NON

Etes-vous intéressés pour participer à une ou des formations techniques au cours de l'année ?  
(formation aérotechnicien 23/24/25 Octobre 2020, formation télémessure 5/6 Décembre 2020)

OUI  NON  
Possédez-vous une cloche à vide ou pourriez-vous en obtenir une pour le projet ?  OUI  NON

Avez-vous des partenaires ?  Industriel  Laboratoire  Associatif  Public

Si oui, merci de préciser : .....  
.....

Bénéficiez-vous du soutien ?  du Rectorat  du directeur/proviseur/principal  Autre (précisez)

Si vous réalisez un projet, vous vous engagez à accueillir un animateur Planète Sciences au moins trois fois dans l'année.

A quel moment êtes-vous le plus à même de recevoir l'animateur Planète Sciences ?  
 le matin  le midi  l'après-midi  le samedi matin

Pourriez-vous éventuellement déplacer votre classe le jour du lâcher du ballon <sup>13</sup> ?  OUI  NON

Si vous le souhaitez, vous pouvez joindre à ce questionnaire de candidature tout document au sujet de votre projet à l'attention de l'équipe de sélection.

FAIT A : LE :

Signature de l'enseignant porteur du projet :

<sup>12</sup> Accessible à l'adresse <http://www.planete-sciences.org/espace/Un-Ballon-Pour-l-Ecole-UBPE>

<sup>13</sup> Pour les établissements d'Ile de France, le déplacement de la classe hors de l'Ile de France est obligatoire pour effectuer le lâcher du ballon. En effet, le décollage d'un ballon en Ile de France est interdit. Pour les autres régions, Planète Sciences pourra éventuellement vous proposer de faire participer votre classe à un regroupement de plusieurs lâchers sur un même lieu. Pour les lâchers frontaliers (moins de 70 km d'une frontière), des contraintes particulières sont imposées pour limiter les risques de survol d'un autre Etat. Prévisions météorologiques pouvant éventuellement nécessiter le report du lâcher à une date plus favorable.